

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 50**
 OBJET : **BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019**
 Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : 2019 04 50 -
ANNEXE BP 2019
assainissement.pdf

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget assainissement de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget est voté au niveau du chapitre.

Le budget primitif 2019 prend également en compte le résultat de l'exercice 2018 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2019 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....	744 600.00€
Section d'investissement.....	1 847 481.85€

Dont restes à réaliser :

En dépenses	150 934.61€
-------------------	-------------

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190401-2019-04-50-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Vu la présentation faite en commission ressources du 19 mars 2019

Le conseil municipal est invité à :

- ADOPTER le budget primitif 2019 du budget assainissement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190401-2019-04-50-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019